

L'USEP 22, un exemple d'appropriation du dispositif « J'apprends à nager »

Début 2017, le comité départemental USEP des Côtes d'Armor s'est engagé dans le dispositif « J'apprends à nager ». Celui-ci est une des priorités du ministère chargé des sports pour renforcer l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont les plus éloignés. Cette action concerne des enfants ne sachant pas nager âgés de 6 à 12 ans, résidant dans des zones carencées (QPV/ZRR). La période d'apprentissage de la natation se déroule de façon privilégiée en dehors du temps scolaire (vacances scolaires, WE ou temps péri-scolaires). La durée minimum du parcours prévue est de 10h divisées en séquence de 30 minutes à 1h. Le nombre d'enfants ne doit pas excéder 15 par éducateur. À l'issue du stage, la capacité des jeunes à savoir nager est évaluée par la réussite au test du Sauv'Nage validée par les éducateurs. Les stages devront être gratuits pour les enfants, le coût de l'opération ayant vocation à être financé par le Centre National pour le Développement du Sport suite à une demande de subvention faite par le porteur de projet.

L'accès aux pratiques sportives nautiques étant conditionné à la réussite de chaque enfant au test de natation, l'USEP a souhaité s'inscrire dans le dispositif « J'apprends à nager » pour ensuite développer les activités nautiques avec un plus grand nombre d'enfants. C'est le cas notamment pour la pratique de la voile, l'USEP ayant un partenariat fort avec la Fédération Française de Voile. Ainsi, le comité départemental organise 3 stages par an (février, avril et octobre) et travaille avec 2 écoles qui lui sont affiliées. La relation directe de ce comité avec l'éducation nationale ainsi que le travail constant mené avec les conseillers pédagogiques de l'éducation nationale ont largement favorisé la mise en place de partenariats avec les écoles mais également avec les piscines. En effet, la piscine Aquaval de St Briec a fait le choix de réserver exclusivement à l'USEP un créneau de 1h par semaine sur la durée du stage. Ces séances, organisées par un professionnel diplômé soutenu par des encadrants USEP, voient la participation de 10 jeunes. Ceux-ci ont été identifiés sur la base de 2 critères : ils ont vécu un échec initial au test de natation et sont licenciés à l'USEP. En cas de nouvel échec au test de natation proposé en fin de cycle, le jeune peut s'il le souhaite intégrer un nouveau stage par la suite de manière à augmenter ses chances de réussite au test pour lui donner à terme accès aux activités nautiques. Les stages sont gratuits pour les enfants, le coût des séances ayant vocation à être pris en charge par le CNDS. L'USEP souhaite maintenant poursuivre son action et l'amplifier en mobilisant de nouveaux territoires et de nouvelles écoles.

Contact : Arnaud Stephan, USEP Côtes d'Armor (arnaud.stephan@fol22.com)